

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSOMES-SUR-MARNE

| |
|---|
| COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2015 |
|---|

Présents :

M. CLERBOIS Jean-Paul, M. BERGAULT Jean-Paul, M. BREME Éric, M. FORJAN Louis, M. GOMEZ Louis, M. HIERNARD Pascal, Mme LALY Georgette, M. FREUDENREICH Pascal, Mme GATTEAU Carine, M. LASSERE Jean-François, Mme LEANDRE Frédérique, M. BOUCHE Jean-Yves, Mme HUOT Isabelle, M. FABIANSKI Jean-Marc, M. SOMVEILLE Gyril.

Pouvoirs de :

Mme BELIN Katty à Mme LALY Georgette
Mme BRIOUX Marie-Line à M. BREME Éric
Mme LOPPIN Danielle à M. BERGAULT Jean-Paul
Mme Danielle Guillaume à M. CLERBOIS Jean-Paul

Absents excusés :

Mme SAMAKE Jmaïaa
Mme MARECHAL Christelle
M. BUCQUET Gilles
Mme TANGUY Maryse

Mme GATTEAU Carine est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Présentation du rapport d'activité technique et financier 2013 de la société Kéolis
- Maîtrise d'œuvre – Réalisation de travaux de réfection de la RD 1003 – Traverse de vaux,
- Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement,
- Modification du tableau des emplois,
- Décisions modificatives au budget 2014,
- Convention avec l'Association pour la sauvegarde de l'Abbatiale,
- Achat de la parcelle section YO n° 1
- Achat des parcelles section YR n° 194 et section YS n° 40
- Questions diverses

1) Présentation du rapport d'activité technique et financier 2013 de la société Kéolis

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités technique et financier de l'exploitant Kéolis pour l'année 2013 retraçant les événements significatifs mois par mois.

Quelques chiffres pour l'année 2013 :

CM du 27 janvier 2015

- les bus Fablio des lignes urbaines et des lignes scolaires ont parcouru 575 044 km ;
- suite aux intempéries, suspension du réseau ou encore aléas de la circulation nécessitant la suppression de courses... ce sont approximativement 11454 km qui n'ont pas été effectués ;
- les kilomètres TAD et Flexo totaux de l'offre s'élève à 111.381 km ;
- l'enveloppe kilométrique s'élevait théoriquement à 127 239 km soit 15858 km en dessous.

Madame Huot demande pour combien de temps est conclu ce marché Monsieur le Maire explique comment fonctionne ce rapport et indique que le marché est signé pour 7 ans.

Ce rapport est disponible en mairie.

2) Maîtrise d'œuvre – Réalisation de travaux de réfection de la RD 1003 – Traverse de Vaux

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé sous forme de Marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réfection de la RD 1003 – Traverse de Vaux.

La première commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 janvier pour ouvrir les plis.

Les premiers résultats étaient les suivants :

- SOFIM 18.000 € HT
- AREA 18.000 € HT
- INFRA ETUDES 16.200 € HT
- CHOLLET 14.700 € HT

Une deuxième commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 27 janvier à 10 heures pour choisir le maître d'œuvre. Après examen de l'analyse des offres faite par le Bureau ADICA, la commission propose de retenir l'offre du Cabinet CHOLLET pour un montant de 14.700 € HT.

Monsieur le maire explique que le cabinet Chollet avait mis un cv d'un paysagiste dans son dossier de remise des offres. La question sur l'enfouissement des réseaux est également posée.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14.700 € HT avec le cabinet Chollet ainsi que les factures s'y rapportant.

3) Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire propose les tarifs pour le centre de loisirs 2015 :

| | 1/2j ss repas | 1/2j avec repas | j ss repas | j avec repas | j mini-camps | | | | | |
|--------------|---------------|-----------------|------------|--------------|--------------|-------|---------|--------|---------|--------|
| Q: 0 à 450 | 1,70 € | 2,0 € | 6,20 € | 6,7 € | 3,30 € | 3,8 € | 4,10 € | 4,7 € | 5,00 € | 5,8 € |
| Q: 451 à 550 | 2,20 € | 2,5 € | 6,70 € | 7,2 € | 4,40 € | 5,1 € | 5,50 € | 6,3 € | 6,60 € | 7,6 € |
| Q: 551 à 650 | 2,80 € | 3,2 € | 7,30 € | 7,9 € | 5,50 € | 6,3 € | 6,80 € | 7,8 € | 8,30 € | 9,5 € |
| Commune | 5,50 € | 6,3 € | 10,00 € | 11,0 € | 7,50 € | 8,6 € | 12,00 € | 13,8 € | 13,20 € | 15,2 € |
| Extérieur | 6,60 € | 7,6 € | 11,10 € | 12,3 € | 8,60 € | 9,9 € | 13,10 € | 15,1 € | 14,10 € | 16,2 € |

- 1 enfant Plein tarif
- 2 enfants: Tarif réduit - 5%
- 3 enfants: tarif réduit -10%
- 4 enfants: Tarif réduit - 15%
- 5 enfants: tarif réduit -20%
- 6 enfants: Tarif réduit – 25%

Tarif préférentiel pour les agents communaux: 25 € par enfant par semaine

Mme Huot pose la question de savoir quelle population fréquente les centres de loisirs. Monsieur le maire précise qu'en juillet, au moins un des deux parents travaillent, donc les enfants sont au centre de loisirs.

Les membres du conseil municipal acceptent la proposition des tarifs ci-dessus.

4) Modification du tableau des emplois

Vu le tableau des emplois adopté par délibération du 27 janvier 2015,

Vu la délibération créant un emploi à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'animateur,

Monsieur le Maire présente la candidature de Melle Vaillant Justine pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) pour un contrat à durée déterminée allant du 03 février 2015 au 3 juillet 2015.

Les membres du conseil municipal décident d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants et d'appliquer les dispositions de la présente délibération à partir du 3 février 2015.

5) Décisions modificatives au budget 2014

Monsieur le Maire présente la décision modificative au budget:

| | |
|--|-----------|
| -Chapitre 16 * Compte 1641 * Capital | + 1.000 € |
| -Chapitre 21* Opération 543 * Compte 2111 *Achat terrain | - 1.000 € |

Les membres du conseil municipal acceptent la décision modificative ci-dessus.

6) Convention avec l'Association pour la sauvegarde de l'Abbatiale

Monsieur le Maire présente la convention établie avec l'Association de Sauvegarde de l'Abbatiale représentée par M. Jean-Jacques TEANI, mandaté par le Conseil d'Administration.

Il explique que la commune s'engage à :

- Assurer le ménage des édifices avant chacune des ouvertures au public,
- Assurer grâce aux agents municipaux et avec le concours, le cas échéant des artistes et des membres de l'Association, l'installation des expositions, le rangement des lieux, après chaque manifestation et éventuellement le gardiennage des œuvres exposées,
- Mettre à disposition pour un maximum de six heures par semaine, un agent communal chargé d'aider à la réalisation de projets et d'actions de mise en valeur des édifices (site internet, ingénierie d'expositions de concerts ou autres...).
- Aider financièrement l'Association sous forme d'une subvention annuelle et éventuellement de crédits spécifiques liés à des événements particuliers.

La présente convention est consentie et acceptée par les deux parties pour une durée de deux ans à compter du 1er février 2015. Elle prendra fin le 31 janvier 2017 et pourra être renouvelée au vu du bilan dressé lors de chaque assemblée générale.

Tout manquement au respect de la dite convention par l'une ou l'autre des parties fera l'objet d'une révision des engagements pris et pourra remettre en cause l'application ou le renouvellement de celle-ci. La personne embauchée en contrat aidé est M. Bernard Poggi Vérignon habitant la commune.

Monsieur le maire précise qu'il faudrait faire une relance auprès des donateurs à la Fondation du patrimoine afin de diminuer la part financée par la commune.

Mme Huot précise que la fondation du patrimoine peut également aider les particuliers pour les façades.

Les membres du conseil municipal acceptent la présente convention et autorise le Maire à la signer.

7) Achat de la parcelle section YO n° 1

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 123-17
Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment l'article L 1111.1

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle d'une superficie de 6 a 50 ca section YO n° 1, lieudit « les fonds » appartenant à Mme Henriette BIOTTEAU (décédée) au prix de 400 €, dans la perspective de créer un nouvel accès pour la réalisation d'un parking pour les riverains de la Rue du Bois du Loup et de permettre au camion de collecte des ordures ménagères de mieux appréhender son demi-tour.

Les membres du conseil municipal autorisent l'acquisition de la parcelle concernée, le règlement des frais de notaire à la charge de la commune et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

8) Achat des parcelles section YR n° 194 et section YS n°40

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 123-17
Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment l'article L 1111.1
Vu le respect des dernières volontés de Monsieur Gérard Fouriot, décédé le 3 Juin 2014.
Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de ces parcelles

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Décident l'acquisition des parcelles d'une superficie de 31 a 30 ca section YR n° 194, lieudit « les fontenelles » et section YS n° 40 pour 1 a 70 ca lieudit : Les Eternots » appartenant aux conjoints FOURIOT, au prix de 2291 €.
- Décident que sur la parcelle YS n° 40 lieudit « Les Eternots » sera implantée une plaque indiquant le geste de M. Fouriot.
- Décident que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

9) Questions diverses

- Commission d'achat

Monsieur Pascal Freudenreich souhaiterait mettre en place une commission d'achat afin de minimiser les dépenses dans tous les domaines. Les personnes intéressées pourront se faire connaître auprès de Mme Verneau.

M. Lassère suggère de faire travailler les entreprises locales.

- Fermeture de classe Ecole primaire et ouverture de classe Ecole maternelle

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que nous devrions avoir une fermeture de classe à l'école de la cote 204 et une ouverture de classe à l'école maternelle.

Monsieur le Maire précise qu'il va rencontrer l'inspecteur accompagné de Mme Réal et de M. Bergault.

Ce problème a déjà été rencontré en 2001-2002 avec les écoles de Monneaux et Crogis.

Pour cette année, 38 élèves partent du CM2 et 24 élèves arrivent.

Mme Réal ne souhaiterait pas d'ouverture de classe à la maternelle. M. Clerbois va mettre son tableau de statistiques en fonction des naissances.

- **NAP : Nouvelles Activités Périscolaires**

Les nouvelles activités périscolaires sont reconduites jusqu'en juin 2015.

- **A prévoir :**

*Le taux de la taxe d'aménagement

* La recherche de subventions pour financer les travaux d'investissement (Detr, fonds Leader, FDS, fonds de concours etc...).

*Voir l'entreprise Sifrap pour les extincteurs (voir les devis)

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.